

Retour des documents empruntés dans les Bus de métropole par des étudiants confinés à la Réunion

Procédure

Préambule : Au niveau national, de nombreux SCD organisent la prise en charge des envois de documents rendus par les étudiants vers leur bibliothèque d'origine.

Le SCD de La Réunion fera de même.

- 1- Les étudiants peuvent déposer les documents à renvoyer en métropole dans n'importe quelle bibliothèque de l'Université de la Réunion

→ A la banque d'accueil

ou

→ Dans une des boites de retour (dans une enveloppe en y incluant le formulaire de dépôt disponible sur le site web des BUs)

- 2- Dans les deux cas, il faudra remplir le formulaire soit par le bibliothécaire à l'accueil, soit par l'étudiant

Pour les dépôts à l'accueil

Faire une copie du formulaire et le remettre à l'étudiant

Les documents avec le formulaire original seront remis au PEB qui organisera l'envoi des documents à la bibliothèque de métropole (les documents + formulaire)

Pour les dépôts dans une boite de retour

Ouvrir l'enveloppe à l'accueil et vérifier que les documents indiqués sur le formulaire sont bien présents.

Puis transmettre l'ensemble au Service PEB